

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 septembre 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE250172001

Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'égout pluvial Smith (Brunet) entre l'avenue Carson et place Sims - Dépense totale de 6 103 227,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P24022-195976-C (2 soumissionnaires, 1 conforme).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Charbonneau
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE250172001

Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'égout pluvial Smith (Brunet) entre l'avenue Carson et place Sims - Dépense totale de 6 103 227,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P24022-195976-C (2 soumissionnaires, 1 conforme).

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 10 septembre 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division ingénierie ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Les personnes-ressources ont expliqué qu'à la suite des inspections télévisées (CCTV) effectuées en 2016 et en 2020 à l'intérieur du collecteur Smith, des défauts structuraux (fractures, trous, déformations, parois corrodées, etc.) ont été révélés ainsi que des anomalies opérationnelles sur toute la longueur du collecteur. Des travaux de réalisation d'un premier tronçon du collecteur, situé entre le chemin Herron et l'avenue Carson, ont été réalisés entre 2022 et 2024 et il est recommandé de réaliser les travaux de

réhabilitation du deuxième tronçon du collecteur, situé entre l'avenue Carson et la Place Sims.

Après avoir présenté les étapes subséquentes à l'octroi du contrat, les personnes-ressources ont présenté le plan de mitigation dans lequel sont notamment nommés les risques de débordement ou de refoulement du collecteur pluvial et les impacts négatifs aux riverains et aux commerces du secteurs.

Un appel d'offres a été publié du 22 mai au 15 juillet (50 jours). L'appel d'offres a suscité l'intérêt de 11 preneurs de cahier de charges. Deux entrepreneurs ont déposé une soumission. Trois avis de désistement ont été reçus indiquant les raisons suivantes : le premier avait pour but de consulter les documents contractuels afin de proposer ses produits aux soumissionnaires, le deuxième a indiqué que son carnet de commandes était complet, et le troisième a indiqué que son fournisseur de gaine ne pouvait répondre aux exigences techniques à cause des dimensions et de l'épaisseur de la gaine. Cinq addendas ont été publiés dont deux qui ont eu des impacts sur l'estimation du projet.

Les professionnels ont analysé les soumissions reçues pour l'appel d'offres, dont une seule a été jugée conforme. Un écart défavorable de 20,12 % a été constaté entre la soumission conforme (Insituform Technologies Limited) et l'estimation des professionnels. L'écart de prix le plus important se trouve dans l'article suivant : - Chemisage des conduites collectrices qui représente 84 % de l'écart du prix.

L'écart entre la seule soumission conforme et la soumission des professionnels pourrait être causé par plusieurs facteurs, notamment la complexité et les risques associés à la localisation du collecteur en lot arrière des résidences, à la difficulté d'accès et à la présence des fils électriques à proximité des points d'accès du collecteur, à la question des coûts des matériaux et aux risques associés à la technique proposée, notamment.

Toutes les étapes de l'appel d'offres ont été suivies en conformité aux lois et aux règlements en vigueur et la Division de l'ingénierie- Direction des réseaux d'eau appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Au terme de la présentation, la Commission a demandé pourquoi l'estimation des coûts a été réalisée à partir d'une estimation historique et non à partir des coûts réels. Elle a, de plus, demandé sur quel contrat précisément, l'analyse s'était basée. La Commission a aussi voulu savoir ce qui était prévu si, lors de la *phase à inspecter* en 2026, d'autres travaux devaient avoir lieu. Le Service a rassuré les commissaires sur ce point, précisant que c'était le but de profiter de ce moment pour faire des inspections, il a aussi mentionné se baser de plus en plus sur des anciennes estimations, trouvant cette méthode plus fiable. Pour l'estimation de ces travaux, il se sont basés sur des travaux qui ont eu lieu au centre-ville.

La Commission a reconnu la complexité de faire des travaux autour de l'aéroport et s'est réjouie que la portée du projet ne nécessite pas de processus d'autorisation externe complexe.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division ingénierie pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE250172001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.